

PASSAGE DU BIBLIOBUS SCOLAIRE

SERVICE AUX COLLECTIVITES Bibliothèque municipale de Reims

La bibliothèque municipale de Reims dessert votre établissement par l'intermédiaire de son bibliobus scolaire dont la mission est de contribuer à la culture, à l'information, aux loisirs et à la recherche documentaire des enfants scolarisés essentiellement dans des établissements classés REP et REP+, éloignés géographiquement d'une bibliothèque ou situés dans des quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV).

Le bibliobus a pour but :

- de faire découvrir aux enfants la littérature de jeunesse et ses trésors, et inciter les jeunes à lire avec plaisir.
- d'inviter les enfants à revenir à la bibliothèque hors temps scolaire, seuls ou avec leur famille.

Il convient d'organiser au mieux ce passage pour les élèves, les enseignants et les bibliothécaires. A cet effet, la présente charte définit les conditions d'accueil lors du passage du bibliobus et les engagements des deux parties, afin de créer les conditions d'un réel travail en partenariat.

1. Organisation du passage des classes dans le bibliobus

L'ordre de passage des enseignants est à communiquer aux bibliothécaires en début d'année scolaire. Merci de bien vouloir indiquer sur le bordereau le nom de l'enseignant(e) ainsi que le niveau de la classe.

Le temps nécessaire à chaque classe pour choisir les ouvrages peut être variable. C'est pourquoi l'ordre de passage n'indique pas d'horaire précis.

Nous vous remercions de signaler tout contretemps, échange ou annulation à l'arrivée du bibliobus.

En cas de classe absente, la suivante prévue sur l'ordre de passage se rendra au bibliobus afin d'assurer la continuité du passage des classes.

Chaque classe sortant du bibliobus prévient la classe suivante.

2. Accueil et prêt au sein du bibliobus

La classe entière monte dans le bibliobus accompagnée de son enseignant.
(en fonction des conditions sanitaires liées à la COVID-19)

Conditions d'accueil :

Pour garantir les meilleures conditions d'accueil, l'enseignant veille au bon comportement des enfants et participe activement à l'animation.

En cas de chahut trop important, les bibliothécaires interviendront pour retrouver une ambiance propice au bon déroulement des prêts.

Choix des ouvrages :

L'enseignant fixera lui-même le nombre de livres empruntés, dans la limite de 4 ouvrages maximum par enfant.

Le bibliobus étant un lieu de lecture plaisir, les enfants bénéficieront d'une grande liberté dans le choix de leurs lectures, le contenu de leurs emprunts ne leur seront pas imposé.

3. Engagement de l'enseignant

Accès

L'établissement doit assurer l'accessibilité du site avant l'arrivée du bibliobus (ouverture de ses portes ou place de stationnement devant)

Liste des prêts

Les cartes sont établies au nom de l'enseignant.

Une liste des emprunts est envoyée par mail à chaque passage.

C'est à l'enseignant de renseigner le prénom des élèves en face de chaque titre.

Responsabilité

Conformément au règlement intérieur des Bibliothèques de Reims, le titulaire de la carte est responsable de la restitution des documents empruntés (état, délai ou perte).

Nous remercions les enseignants de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la récupération des livres auprès des familles afin de remettre en circulation les documents destinés aux enfants et d'assurer la pérennité du service Bibliobus scolaire.

En fin d'année scolaire, un état des lieux des livres non-rendus ou détériorés sera transmis à l'école pour étude des modalités de remplacement des documents.

4. Engagement du bibliobus

Le bibliobus passe toutes les 6 semaines environ. Deux bibliothécaires sont présents pour accueillir les enseignants et les élèves.

Arrivée du bibliobus dans l'école

Il est convenu que le bibliobus arrive aux alentours de 08h45, afin d'accueillir la première classe dès 09h00.

Sécurité

Pour la sécurité des enfants, le bibliobus ne manœvrera pas dans la cour tant que les enfants ne seront pas dans le bâtiment.

Départ

A la fin de la journée, les bibliothécaires préviendront un membre de l'école de leur départ et veilleront à la bonne fermeture du portail.

Outre le passage du bibliobus, la bibliothèque municipale propose gratuitement d'autres services aux écoles et aux collectivités : constitution de dépôts, prêts de malles thématiques, prix littéraire (Primé des écoliers pour le cycle III), etc.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone 03.26.35.68.46 ou par email adeline.coqueret@reims.fr